Nos Dépêches

Par fil télégraphique et téléphonique

Les troubles de Margueritte

Montpellier, 31 décembre. — Les Arabes avaient demandé au président d'avoir la journée du mercredi libre pour célébrer la clôture du Ramadan qui, ainsi qu'on le sait, va d'une lune à l'autre. La nouvelle lune n'étant levée dans la soirée de lundi dernier, la loi de Mahomet veut que pour clôturer le jeûne des quarante jours, on célèbre une grande fête.

C'est pour la célébrer que les inculpés avaient fait au président cette demande.

Mais la journée de mercredi n'étant pas fériée en France, le président n'a pu accéder à ce désir; mais pour concilier toutes les parties et permettre aux jurés de passer le 31 décembre en famille, le président a pressé les interrogatoires.

Hier après-midi, il a interrogé vingt-quatre accusés secondaires qui, comme les autres, nient tout, et il compte finir aujourd'hui vers quatre heures les interrogatoires.

Le cent onzième accusé, qui nie comme les autres, a été interrogé ce matin, puis l'audience a été levée à dix heures un quart, à cause des visites officielles du jour de l'an.

TROUBLES AU MAROC

La défaite des troupes du sultan

Tanger, 31 décembre. — On a maintenant de nouveaux détails sur les pertes considérables des troupes chérifiennes dans la bataille avec les rebelles qui se sont emparés de douze canons et d'une somme considérable d'argent, on estime que la rébellion s'étend maintenant depuis la Moulouya jusqu'à trente kilomètres de Fez.

Après la première impression de stupeur causée par la défaite de ses troupes, le Makhzen semble s'être un peu repris et aurait ordonné la réunion de nombreux contingents pour une nouvelle expédition.

Les courriers continuent à arriver régulièrement de Fez sans signaler aucune aggravation de la situation. Les bruits prétendant que les légations étrangères auraient invité leurs nationaux résidant à Fez à quitter cette ville sont absolument dénués de fondement.

Départ de cuirassés français

Toulon, 31 décembre. — Le commandant en chef de l'escadre a reçu l'ordre de tenir prêts à partir pour le Maroc les cuirassés *Saint-Louis*, *Gaulois*, le croiseur-cuirassé *Chanzy*, le croiseur protégé *Linois* et le cuirassé *Masséna*.

AU VENEZUELA

Victoire sur les insurgés. — Le blocus — Un incident

Caracas, 31 décembre. — Le président Castro est revenu aujourd'hui à midi. Il a reçu M. Bowen, qui lui a communiqué les notes des puissances étrangères. On attend sa réponse demain.

La ville de Barquisimeto, qui était au pouvoir des insurgés commandés par les généraux Solagnie et Penaloza, a été reprise par les troupes du gouvernement après un combat de trois jours.

Les insurgés ont eu 112 tués et 325 blessés.

Le gouvernement a également reoccupé San-Carlos et Tinaquillo. La visite du président Castro à la Victoria se rapportait à la direction des opérations par le télégraphe.

M. Bowen a été informé que le vapeur hollandais *Prins-Maurits* a pénétré dans un port bloqué par les Anglais et a déchargé sa cargaison à *la suite d'une autorisation* du commandant du *Chavebis*.

Le croiseur italien *Giovanni-Bausan* ayant donné l'ordre au vapeur hollandais de s'éloigner, le commandant anglais déclara qu'il devait terminer le déchargement de sa cargaison.

Les Américains considèrent ce fait comme un passe-droit, les navires américains ne bénéficiant pas des mêmes faveurs.

Le président Castro accepte l'arbitrage de la Cour de La Haye

Washington, 31 décembre. — M. Hay a reçu une dépêche du président Castro déclarant qu'il acceptait en principe l'arbitrage par le tribunal de La Haye.

L'AFFAIRE HUMBERT

A l'instruction

Paris, 31 décembre. — MM. André et Leydet, juges d'instruction, ne sont arrivés à leur cabinet qu'à une heure un quart.

M. Parayre a été extrait de sa cellule et M. Leydet a immédiatement procédé à son interrogatoire en présence de Mᵉ Paul Morel, son avocat.

L'interrogatoire de Parayre, qui a duré tout l'après-midi, a surtout porté sur les lettres signées Mulier. On se rappelle que ce nom était celui du pseudo-secrétaire des Crawford. La conviction du juge est, en effet, que l'ancien intendant des Humbert a joué ce rôle de secrétaire.

Parayre a nié énergiquement :

— Je suis absolument innocent, a-t-il déclaré une fois de plus et je suis moi-même une victime.

M. André n'a entendu personne aujourd'hui vendredi; il interrogera Emile Daurignac, qui sera assisté de Mᵉ Henri Robert ou d'un secrétaire de ce dernier.

Il se pourrait aussi que Thérèse Humbert fût amenée vendredi au cabinet des juges.

Au petit parquet

Mᵉ Gustave Lefèvre, avocat conseil de Mme Gustave Humbert, Mᵉˢ André Hesse et Dessaigne, secrétaires de Mᵉ Henri Robert, sont venus cet après-midi au petit parquet pour prendre communication des dossiers de Frédéric Humbert et Emile Daurignac.

Romain Daurignac n'a pas encore fait connaître le nom de l'avocat qu'il a choisi. Il le désignera probablement dans la soirée.

Chronique Régionale

Les décorations du 1er Janvier

Légion d'honneur. — Est promu commandeur, M. le général Courbassier, commandant la première division d'infanterie à Lille.

Est promu au grade d'officier, M. le colonel Majorelle, du 15e régiment d'artillerie.

Sont nommés au grade de chevalier de la *Légion d'honneur :*

Infanterie. — MM. Devant, capitaine breveté hors cadre à l'état-major de la 2e division d'infanterie; *Serres*, capitaine au 73e; Souchet, chef de bataillon au 110e; Poulain, capitaine au 127e; Chevallet, capitaine au 145e.

Cavalerie. — MM. Lardinois, capitaine-commandant au 4e cuirassiers; Gayard, capitaine au 21e régiment de dragons; Meyer, capitaine-commandant au 19e régiment de chasseurs.

Gendarmerie. — M. Mayerhoffer, capitaine à la 1re légion.

Artillerie. — MM. Barbéconty et Lavialle, capitaines en 2e au 15e régiment; Baret, capitaine en 1er, trésorier au 27e régiment.

Train des équipages. — M. Durand, capitaine en 1er, major au 1er escadron.

Service de santé. — M. Gauvin, médecin-major de 1re classe au 43e régiment d'infanterie; M. Delestré, officier d'administration de 1re classe à l'hôpital militaire de Dunkerque.

Médaille militaire. — La médaille militaire a été conférée à :

Infanterie. — MM. Audinet, chef armurier de 1re classe au 33e régiment; François, adjudant vaguemestre au 110e; Gadel, Normand, Romain, adjudants au 145e.

Gendarmerie. — MM. Catelain, maréchal des logis-chef; Servoise, maréchal des logis; Evrard; Decauchy, Becquet, brigadiers; Desplanque, Villain, Maréchal, Tacquet, Canonne, gendarmes à la 1re légion.

Artillerie. — MM. Houzé, adjudant au groupe de Dunkerque; Verheyde, adjudant au 15e; Mathieu, stagiaire gardien de batterie à la direction de Dunkerque.

GRAVE AFFAIRE DE POLICE

à Aniche

Le mercredi 31 décembre, le nommé Legrand Wokrain, débitant, déposait une plainte au commissariat de police contre les nommés Eve Mériade et Poulain Louis qui tous deux avaient insulté Mme Legrand parce qu'elle ne voulait pas leur livrer de consommations sans argent, ce que voyant nos drôles entrèrent dans le comptoir et burent à leur soif ne s'inquiétant nullement des protestations de la cabaretière.

M. Sivry, *commissaire de police*, envoya les gardes à la recherche des malfaiteurs et se mit lui-même en campagne. Il fût assez heureux de *les ramener tous deux à 4 heures du soir au* commissariat où ils devaient subir un interrogatoire. Ils refusèrent de pénétrer dans le bureau et se tinrent dans le couloir y attenant. C'est alors que M. Sivry pria M. Drucket, employé d'octroi, de veiller à ce que nos gaillards ne sortissent point jusqu'à l'arrivée des gendarmes qui devaient les arrêter, étant tous deux sur le point de purger une condamnation à la prison.

Profitant que M. Sivry était occupé à son bureau, Eve Mériade tira vivement son paletot et sa chemise afin de se trouver nu pour échapper plus facilement aux efforts de qui voudrait le retenir. Cette opération terminée en un clin d'œil, il s'arma d'un poids de la bascule de l'octroi et en frappa violemment M. Drucket, qui eût la lèvre inférieure fendue sur une largeur d'un gros centimètre. M. Sivry, entendant ce bruit, sortit et se trouva dans la rue face à face avec les deux audacieux malfaiteurs.

Eve se rua sur lui tête baissée et lui porta le coup du père François. M. Sivry roula sur le pavé et là, Eve et Poulain lui labourèrent la figure de coups de poings et de coups de pieds.

L'œil gauche est fendue au-dessus de la paupière démesurément gonflée. Les lèvres sont tuméfiées, plusieurs dents sont cassées, enfin la pommette de la joue droite a reçu une forte blessure.

Les gendarmes arrivèrent alors et Eve les mettant au défi leur dit : *Vous êtes trop bêtes pour m'arrêter*, puis il prit la fuite par la rue de la Mairie, la ruelle Cambier au bout de laquelle il se trouva dans les jardins. Le gendarme Vermesse qui le serrait de près allait l'atteindre lorsqu'il se retourna en déclarant qu'il se rendait. Poulain fut également appréhendé et tous deux conduits à la prison de la gendarmerie.

Chronique électorale

M. le docteur Debierre nous adresse la lettre suivante :

Mon cher Rédacteur en Chef.

Le Conseil d'administration du *Progrès* a décidé l'insertion des communications du Comité exécutif et de la fédération du Nord.

Sous ce pli, des communications que je vous prie d'insérer.

Cordialement à vous,

Ch. DEBIERRE.

Le Comité exécutif du Parti républicain radical et radical-socialiste aux électeurs sénatoriaux

Citoyens délégués,

Le suffrage universel, aux élections législatives, a *clairement manifesté sa volonté de voir l'œuvre de* défense et d'action républicaine se poursuivre énergiquement. Le pays attend de vous, aux élections du 4 janvier prochain, une nouvelle et décisive impulsion dans le même sens : il vous demande de fortifier au Sénat la majorité acquise au progrès démocratique et social.

Au Luxembourg comme au Palais-Bourbon, il faut que la situation devienne de plus en plus nette. Toutes les formes de la réaction sont coalisées; elles ont beau, habiles aux changements de front, multiplier les métamorphoses, elles visent toujours au même but : entraver la marche de la République.

Que doivent faire les Républicains authentiques et fidèles ?

Ils n'ont besoin que de s'unir : le Bloc Républicain peut braver la contre-révolution sous tous ses masques.

L'occasion s'offre à vous, Citoyens délégués, d'assurer cette victoire en envoyant au Sénat les plus sûrs et les plus dignes parmi les candidats.

Le Parti radical et radical-socialiste, qui occupe aujourd'hui dans le Parlement une grande situation a trop conscience à la fois de sa mission et de ses responsabilités, pour avoir la pensée de s'immiscer dans les luttes électorales de chaque département. Il veut seulement adresser par son Comité exécutif, un pressant appel à tous les délégués républicains pour les convier à une action énergique, pour leur demander de faire face à nos adversaires, partout où faire se pourra, dès le premier tour, avec une liste commune, pour leur recommander, en tout cas, de s'imposer au ballottage, la plus stricte discipline.

Le succès est à ce prix, et un succès qui peut être de la plus grande portée.

Si vous voulez qu'une nouvelle loi militaire, en allégeant pour le plus grand nombre la lourde charge de l'impôt du sang, fasse tomber les derniers privilèges ;

*Si vous voulez que l'Etat, en matière d'enseigne*ment, reprenne et exerce tous ses droits en accomplissant tous ses devoirs ;

Si vous voulez que par la science soit assurée la *libération des esprits, que le pays soit affranchi de* la Congrégation et de la funeste influence du Cléricalisme ;

Si vous voulez que la réforme fiscale s'accomplisse au nom et d'après les règles de la justice;

Si vous voulez que des lois de prévoyance, d'assistance et de solidarité fassent plus doux dans une *société meilleure, le sort des faibles et des déshé*rités;

Si vous voulez que les conflits trop fréquents entre le Travail et le Capital se résolvent pacifiquement sans rien sacrifier ni des droits de l'ouvrier ni des intérêts légitimes de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce de la France;

*Si vous voulez enfin, qu'au dehors comme au de*dans, le souffle de la Révolution Française vivifie toutes nos institutions, anime tous nos représentants, pénètre nos administrations, inspire toutes les réformes qui importent à l'honneur de la République et à la grandeur de la Patrie ;

Electeurs sénatoriaux, n'hésitez pas : mettez au *second rang toute autre considération* ; choisissez des hommes qui aient fait leurs preuves comme républicains militants et qui se déclarent prêts à continuer le bon combat, car le combat n'est pas fini.

Choisissez des hommes bien décidés à venir prendre place au sein de la majorité républicaine qui s'est constituée sous le ministère Waldeck-Rousseau qui revit plus *forte et plus ardente* sous le cabinet de M. Combes.

Choisissez des hommes qui, non seulement, ne soient ni des nationalistes ni des cléricaux, mais qui, de plus, aient rompu nettement avec eux, sachant qu'avec les ennemis de la République, ennemis déclarés ou ennemis déguisés, toute compromission serait duperie, toute *alliance, trahison*. Il faut triompher avec son drapeau.

Electeurs sénatoriaux, le devoir républicain est nettement tracé. Vous n'y faillirez pas et, grâce à vous, la démocratie française, les yeux levés sur son idéal, pourra s'avancer sûrement vers un avenir de justice et de fraternité par le progrès et dans la paix.

Le Comité exécutif.

Paris, rue Tiquetonne, 62, le 17 Décembre 1902.

⁂

Fédération républicaine du Nord et Parti radical et radical-socialiste

Electeurs sénatoriaux

Le Congrès du 3 décembre, de la Fédération républicaine du Nord (arrondissement de Lille), a choisi le docteur Debierre comme candidat à l'élection Sénatoriale du 4 janvier.

Le comité exécutif du parti radical et radical-socialiste de France, réuni à Paris le 10 décembre, a ratifié cette décision ;

Le Congrès du 24 décembre, réuni à Lille, salle de l'Orphéon, a maintenu la candidature Debierre.

Pourquoi ?

Parce que les radicaux et radicaux-socialistes n'ont *pu accepter* — et M. *Defontaine*, député, en a fait en leur nom la déclaration au Congrès départemental du 17 décembre, des mélinistes qui, depuis six ans, ont confondu leur politique et leurs votes avec la politique et les votes de la coalition cléricale et nationaliste ;

Parce que radicaux et radicaux-socialistes veulent *un candidat du bloc républicain de gauche*, dont le passé soit pour eux une absolue garantie.

Les radicaux et radicaux-socialistes, qui ont des idées et un programme à défendre, sauront d'ailleurs observer la discipline républicaine lors de l'élection, si cette discipline s'impose.

La ville de Lille, qui était représentée par M. *Gery Legrand, mort dans l'écorce d'un républicain* repentant et repenti doit, d'autre part, avoir son sénateur. Elle représente plus du huitième du département du Nord. Son vœu est donc légitime.

Celui que nous avons choisi, M. Debierre, est professeur à l'Université, donc libre et indépendant, administrateur de la Ville de Lille depuis sept ans, *président du Cercle Républicain Démocratique* et de l'Université Populaire, secrétaire-général de la Fédération Républicaine du Nord.

Il est personnellement connu par beaucoup d'entre vous. Les autres le connaissent assurément soit par ses articles dans le *Progrès du Nord* (M. de Faverolles), soit par les réunions ou conférences qu'il a *faites aux quatre coins du département.*

*C'est lui qui a essayé de reconstituer le Parti Ré*publicain à Lille. Sa nomination au Sénat aurait une influence telle sur cette reconstitution que le département tout entier devrait considérer comme un devoir républicain de l'envoyer au Parlement.

A la fois homme d'idée et d'action, il mettrait à *votre disposition les connaissances administratives* qu'il a acquises dans le maniement des affaires de la ville de Lille. Par ses connaissances économiques et sociales, il pourrait rendre les plus grands services à l'agriculture, au commerce et à l'industrie de notre région, et de non moins grands services à nos intérêts nationaux ou internationaux.

Paysan, fils de cultivateur, il est autant à même de protéger et de défendre les grands intérêts agricoles de notre région que qui que ce soit.

Vice-Président du Comité exécutif du Parti républicain, radical et radical-socialiste de France, il est en rapport constant avec les parlementaires, députés et sénateurs, les plus influents et les plus *écoutés. Vous auriez donc en lui un précieux avocat* dans toutes vos revendications et pour la défense de vos intérêts.

C'est enfin un républicain éprouvé qui, en aucune circonstance, n'aurait de défaillance dans la lutte que le parti républicain a entreprise pour sauvegarder les intérêts de la société civile et ceux de l'école laïque.

Nous croyons servir la République et notre parti en vous demandant de voter pour lui et de faire de la propagande en faveur de sa candidature.

Pour la Fédération Républicaine du Nord :

Le bureau de l'Assemblée du 24 décembre :

Le Président : O. FANYAU, conseiller municipal de Lille ;

Assesseurs : DEGAIN, de la Ligue républicaine de Rosendaël — Jules SIMON, adjoint au maire d'Houplines ;

Le Secrétaire : Edm. LELEU, adjoint au maire de Lille.

⁂

Nos lecteurs comprendront le sentiment auquel nous avons obéi en publiant le document qu'on vient de lire. Fidèlement attachés à la discipline républicaine, profondément convaincus que toutes les questions de personnes, de préférences et d'ambitions particulières, si justifiées puissent elles être, doivent disparaître devant elle, nous soutenons avec conviction, avec ardeur, la candidature de M. Auguste Potié parce qu'elle a *été adoptée par le Congrès républicain* à une majorité telle qu'elle ne laisse place à aucune critique, à aucune contestation ; parce qu'aussi M. Auguste Potié est un de ces vieux républicains, dont est fier notre Parti, auquel, depuis plus de vingt ans, il a donné toute son énergie et tout son dévouement, et que son passé et ses services le mettent au-dessus des querelles actuelles, auxquelles il reste, d'ailleurs, complètement étranger.

C'est lui qui est le candidat, et non point tel ou tel membre du Congrès.

Mérite-t-il, oui ou non, la sympathie et la confiance des républicains ?

C'est la seule question qui se pose. Il n'y en a pas d'autre. Et toutes les controverses oiseuses par lesquelles on s'efforce de déplacer le débat, ne sauraient influencer la réponse certaine des délégués sénatoriaux.

Mais, nous ne saurions, dans ce conflit regrettable, oublier les liens qui nous unissent à M. le docteur Debierre, ni le souvenir de tant de luttes menées ensemble.

Et c'est pourquoi nous avons accueilli ses communications. C'est pourquoi nous nous efforçons d'apporter dans ces polémiques inévitables toute la modération et toute la raison qui s'imposent.

Pourtant, nous avons le devoir de faire remarquer la contradiction qui existe entre le *manifeste de la F. R. N. et la circulaire* que M. Debierre adressait, dès le 10 décembre, à tous les délégués sénatoriaux.

L'appel de la F. R. N. dit *que* la Fédération a maintenu, le 24 décembre, dans son Congrès, la candidature de M. Debierre pour protester contre la composition du Congrès républicain départemental du 17 décembre.

Or, dans sa circulaire du 10 décembre, M. Debierre s'exprimait en ces termes : « Un grand nombre d'amis politiques et de délégués sénatoriaux de l'arrondissement de Lille ont décidé de poser ma candidature *devant le corps électoral sénatorial.* »

La protestation de la F. R. N. n'est donc qu'un prétexte. La candidature Debierre était décidée dès le premier jour, dès l'envoi de sa circulaire ; elle devait être maintenue envers et contre tout. Et lorsque M. Debierre et ses amis se sont rendus au Congrès départemental du 17, ils avaient bien l'intention de ne pas se plier à la discipline républicaine si une autre candidature sortait du Congrès.

En protestant, dès le début de la séance, contre la composition du Congrès, ils se ménageaient une porte de sortie dont ils devaient se servir ou non, selon que la majorité apparaitrait favorable ou défavorable à la candidature Debierre.

Cette protestation faite, en effet, ont-ils quitté la salle ?

En aucune façon.

Ils gardaient encore l'espoir de triompher dans ce Congrès, et M. Debierre n'a pas hésité — devant un Congrès qu'en vue d'un échec il avait pris la précaution de faire déclarer irrégulier — *à poser sa candidature, à la présenter, à la soutenir, et à exposer son programme.*

C'est SEULEMENT lorsqu'il a vu que les délégués lui échappaient, que sa candidature ne triomphait pas, et que, pour rester candidat quand même, il n'avait plus qu'à se retirer, qu'il est sorti avec l'intention d'exploiter pendant toute la campagne électorale cette question de la composition anormale du Congrès.

Répétons que le Congrès de 1902 n'a pas été autrement composé que le dernier Congrès sénatorial de 1896.

Voilà la vérité exposée simplement, sans récriminations et sans passion. Aux électeurs sénatoriaux de juger !

Profession de foi de M. Eloir

Notre ami, l'excellent M. Eloir, qui, avec une foi digne de soulever des montagnes, maintien, lui aussi, sa candidature, malgré qu'il n'ait pas obtenu une seule voix au Congrès départemental, nous demande l'insertion de la circulaire qu'il adresse aux électeurs sénatoriaux. Nous ne voulons pas lui refuser cette satisfaction.

Messieurs les Délégués Sénatoriaux,

Sur les instances de nombreux républicains des 4e et 5e circonscriptions de l'arrondissement de Lille, j'ai accepté d'être candidat aux prochaines élections sénatoriales, avec l'intime conviction d'être utile à mon pays.

Avant tout, je suis un *homme d'ordre*, **un candidat d'affaires, un républicain**, m'occupant de tout ce qui concerne l'Agriculture, la Métallurgie la Filature, la Verrerie, les mines, les questions Industrielles, Commerciales et Economiques de notre *grand et important département du Nord.*

Si vous m'honorez de votre confiance, voici les projets de loi pour lesquels je réclamerai l'urgence :

Protection efficace en faveur des lois sucrières et défense énergique pour celles qui protègeront non seulement l'industrie sœur de la sucrerie, la « Distillerie, » mais aussi toutes les industries et tous *les produits du sol.*

Loi permettant d'arriver à ce que le sucre, aliment de première nécessité, comme le pain et la viande, puisse être vendu aux consommateurs à 0.20 c. la livre, sans payer aucun impôt. Cela favoriserait et assurerait la création et le développement d'industries nouvelles.

Egalité de droits entre les alcools destinés à la consommation, tant pour ceux provenant du Nord, que pour ceux produits par le Midi ; réduction des droits à l'ancien tarif.

Suppression absolue du privilège des bouilleurs de cru, et des licences.

Suppression de tous droits sur l'alcool dénaturé *destiné au chauffage, à l'éclairage et à la force mo*trice, et obtenu avec un dénaturant à bon marché. Le litre d'alcool garanti à 90 degrés pourrait être ainsi vendu 0,28 à 0,30 centimes.

Protection de la culture régionale du tabac et nomination des experts par les planteurs eux-mêmes.

Maintien du prix actuel du tabac de zone, et prix unique pour le département. Il serait à serait à désirer également de voir, dans l'intérêt de l'ouvrier et de la culture du tabac, fixer pour toute la France, le prix actuel du tabac de zone.

Revision de la loi sur la vente du beurre et de la margarine.

Service militaire obligatoire de deux ans et prompte application de cette loi, tout en conservant à notre armée nationale, sa discipline, son unité et sa force.

Assurance sur la vie dès l'enfance.

Retraites nationales obligatoires pour tous les travailleurs des villes et des campagnes.

Assistance obligatoire aux infirmes et aux incurables.

Mesures à prendre contre le vagabondage, et la mendicité dans les campagnes et dans les villes.

Crédit agricole, et Crédit à la petite Industrie.

Ces quatre dernières questions ont été déjà, sur ma proposition, soumises au Congrès de l'Exposition Universelle de 1889.

Plus-value aux cultivateurs et aux locataires à fin de bail ; et amélioration de la loi sur les assurances contre la mortalité du bétail, et sur les accidents du travail. Ces lois ont besoin d'être révisées et précisées pour garantir à la fois les intérêts des cultivateurs, des petits patrons et ceux des ouvriers.

Je suis partisan du libre exercice de tous les cultes; respectueux de toutes les convictions; de l'indépendance de tous et de la prépondérance du Gouvernement de la République que la France s'est donné.

Républicain convaincu, sans être ministériel à outrance, je voterai toutes les réformes de nature à améliorer le régime fiscal et le sort des travailleurs, et serai partisan de toutes les libertés légales; je soutiendrai tout ministère absolument républicain, comme je le combattrai si les actes de ce ministère ne sont pas, en mon âme et conscience, conformes à ceux des intérêts du Nord, et semblables à ceux de ces grands citoyens de notre contrée connus si glorieusement, et qui par leur ardent patriotisme ont propagé et fait aimer, dans le Nord, les beaux principes de la Liberté pleine et entière de 1789.

Le souvenir de ces grands citoyens,

Chers Electeurs,

m'amène à vous rappeler l'entente admirable qui régnait entre tous les partis politiques de notre département le jour de la fête patriotique et populaire de **Lille décoré**, le 25 novembre 1900, que j'avais l'honneur de présider. Là, au pied de la colonne, imitant la belle conduite des républicains de 1792, tous étaient unis dans un même sentiment de légitime fierté sous les plis du drapeau tricolore.

Voici le résumé de mon programme :

Je me présente à vous comme le défenseur des revendications de l'agriculture, des industries, du commerce et des travailleurs ; j'ai le ferme espoir, si je suis élu, de ramener l'union entre tous les républicains sincères et de bonne volonté.

Ni Révolution, ni Réaction.

Vive la France !

Vive la République !

E. ELOIR

Ancien officier — Chevalier de la Légion d'honneur — Président d'Honneur du Syndicat des Cultivateurs - Producteurs de Graines de Betteraves de France — Président fondateur de la Société de secours-mutuels des Anciens Militaires du Nord — Ancien Président de la Société du Travail National — Membre de la Société des Agriculteurs du Nord.

La Madeleine (Nord), le 19 décembre 1902.

LA CONGOLINE

guérit instantanément crevasses, gerçures, rugosités de la peau du visage. Ce baume est un des principes actifs entrant dans la pâte du savon du Congo.

Coin des Poètes

SEPTENTRIONAUX

VŒUX

pour l'an de grâce 1903

Sur le seuil de l'an qui commence
Voici les vœux que nous formons :
O neige blanche, en ta clémence
Ne couvre pas villes et monts.

Que les petits enfants soient sages,
Pour le bonheur de leurs mamans.
Qu'à l'aube, selon les usages,
Ils gazouillent leurs compliments.

Que nos lectrices si jolies
Nous fassent choir en pâmoison,
Etant — si possible ? — embellies
Par les modes de la saison.

Et que nos lecteurs voient leurs rêves
S'accomplir sans entrave, en tout.
Que la fin heureuse des grèves
Ramène le calme partout.

Que tous les maris soient fidèles
Et *gentils comme des amants ;*
Que leurs femmes soient des modèles
De vertus et de dévouements.

Que le riche à Nice s'en aille
Sous l'oranger ou le sapin,
Mais sous son toit, sans qu'il tressaille
Que le pauvre bougre ait du pain.

Qu'on laisse au vieux Lillois qui fume,
Au même prix le *caporal,*
Et que la Deûle se parfume
Et roule une onde de cristal.

Que nos danseuses, par trop grasses
Ou trop maigres, sortant des os,
Gardent pourtant toutes les grâces
De la Vénus sortant des eaux.

Que ceux qu'engluent les protocoles
S'unissent comme des chaînons,
Qu'ils fondent un peu plus d'Ecoles
Et qu'ils fondent moins de canons.

Qu'au Palais-Bourbon on s'embrasse
Dans les couloirs et dans les cours,
Que sans bruit on nous débarrasse
Des discours trop longs... ou trop courts.

Que les Palmes Académiques
Pour faire cesser les boucans,
Parent, sérieux ou comiques,
Tous les Français de vingt-cinq ans.

Qu'on soit sevré de banqueroutes,
Que très haut montent les valeurs,
Que, sur les grandes routes
On arrête les grands voleurs.

Et que tous les coupeurs de bourses
De carrefours ou de salons
Sentent pour entraver leurs courses,
L'épine piquer leurs talons.

Que tous ceux qui sont sans fortune
Et qui peinent, vieux et souffrants,
Voient venir à l'heure opportune
Un gros lot de cent mille francs.

Qu'au mois de mai. — rêve des rêves ! —
Le soleil ne soit plus voilé,
Qu'on puisse s'asseoir sur les grèves
Sans rhume et le nez dégelé.

Enfin que le jeune poète,
Qui dans sa mansarde s'endort,
Rêve qu'un éditeur achète
Son premier volume au poids d'or.

ENVOI

Loubet, sage comme une image,
En croyant suivre le bon ton,
Un trouvère t'offre l'hommage
De ces rimes de mirliton.

Ch. MANSO.

Lille, le 31 décembre 1902.

ROUBAIX

A la mairie, réception de nouvel an. — Hier, 31 décembre, de 5 heures à 6 heures 1/4 du soir, M. Motte, député, maire de Roubaix, entouré de ses adjoints, a reçu à la mairie, à l'occasion du nouvel an, les différents corps constitués de la ville, les commissions des sociétés municipales et les employés municipaux.

La majorité du conseil a été présentée par M. E. Roussel, qui dans un discours bien senti a engagé M. Motte à rester à la tête de l'administration municipale.

Comme quelques instants après, M. Motte, s'est excusé de n'avoir pas assisté au banquet de la Grande Harmonie et s'est invité au banquet de l'année prochaine.

On est en droit de croire que M. Motte ne démissionnera pas de maire de Roubaix, ainsi qu'il l'avait promis le 28 janvier 1902.

M. Bourdon, inspecteur primaire, a présenté le personnel enseignant des écoles communales; M. Marion, commissaire central, a présenté MM. les commissaires de police et les gradés du personnel de la police municipale.

Depuis 1892, il n'y avait plus eu de réception officielle à la mairie à l'occasion du nouvel an.

FEUILLETON 157

LES MYSTÈRES DE PARIS

Par Eugène SUE

QUATRIÈME PARTIE

Si étrange, si lugubre que fût la détermination de Morel, elle était d'ailleurs, pour ainsi dire, commandée par les localités ; le magistrat consentait à attendre l'issue de cet entretien dans la chambre de Rigolette, la famille Morel occupait le logement de Rodolphe, il ne restait que la mansarde.

Ce fut dans ce funèbre réduit que se rendirent Louise, son père et Rodolphe.

IX

Confession

Sombre et cruel spectacle !

Au milieu de la mansarde, telle que nous l'avons dépeinte, reposait, sur la couche de l'idiote, le corps de la petite fille morte le matin; un lambeau de drap la recouvrait. La rare et vive clarté filtrée par l'étroite lucarne jetait sur les figures des trois acteurs de cette scène des lumières et des ombres durement tranchées.

Rodolphe, debout et adossé au mur, était péniblement ému.

Morel, assis sur le bord de son établi, la tête baissée, les mains pendantes, le regard fixe, farouche, ne quittait pas des yeux le matelas où étaient déposés les restes de la petite Adèle.

A cette vue, le courroux, l'indignation du lapidaire s'affaiblirent et se changèrent en une tristesse d'une amertume inexprimable ; son énergie l'abandonnait. il s'affaissait sous ce nouveau coup.

Louise, d'une pâleur mortelle, se sentait défaillir ; la révélation qu'elle devait faire l'épouvantait. Pourtant elle se hasarda à prendre en tremblant la main de son père, cette pauvre main amaigrie, déformée par l'excès du travail. Il ne la retira pas ; alors sa fille, éclatant en sanglots la couvrit de baisers, et la sentit bientôt presser légèrement contre ses lèvres. La colère de Morel avait cessé ; ses larmes, longtemps contenues, coulèrent enfin.

— Mon père ! si vous saviez ? s'écria Louise, si vous saviez comme je suis à plaindre !

— Oh ! tiens, vois-tu, ce sera le chagrin de toute ma vie, Louise, de toute ma vie, répondit le lapidaire en pleurant. Toi mon Dieu !... toi, en prison... sur le banc des criminels... toi si fière, quand tu avais le droit d'être fière... Non ! reprit-il, dans un nouvel accès de douleur désespérée, non ! je préférerais te voir sous le drap de mort à côté de ta pauvre petite sœur...

— Et moi aussi, je voudrais y être ! répondit Louise.

— Tais-toi, malheureuse enfant, tu me fais mal.., J'ai eu tort de te dire celà ; j'ai été trop loin.. Allons, parle ; mais au nom de Dieu, ne mens pas... Si affreuse que soit la vérité, dis-moi là.,. que je l'apprenne de toi.., elle me paraîtra moins cruelle... Parle, hélas ! les moments nous sont comptés; en bas... on t'*attend*.. Oh ! les tristes..., tristes adieux, juste ciel !

— Mon père, je vous dirai tout, reprit Louise, s'armant de résolution : mais promettez-moi, et que notre Sauveur me promette aussi de ne répéter ceci à personne.. à personne... S'il savait que j'ai parlé, voyez-vous... oh ! ajouta-t-elle en frissonnant de terreur, vous seriez perdus... perdus comme moi... car vous ne savez pas la puissance et la férocité de cet homme !

— De quel homme ?

— De mon maître...

— Le notaire?

— Oui... dit Louise à voix basse et en regardant autour d'elle, comme si elle eût craint d'être entendue.

— Rassurez-vous, reprit Rodolphe, cet homme est cruel et puissant, peu importe, nous le combattrons ! Du reste, si je révélais ce que vous allez nous dire, ce serait seulement dans votre intérêt ou dans celui de votre père.

— Et moi aussi, Louise, si je parlais, ce serait pour tâcher de te sauver. Mais qu'a-t-il encore fait, ce méchant homme ?

— Ce n'est pas tout, dit Louise après un moment de réflexion ; dans ce récit, il sera question de quelqu'un qui m'a rendu un grand service... qui a été pour mon père et pour notre famille plein de bonté ; cette personne était employée chez M. Ferrand lorsque j'y suis entrée, elle m'a fait jurer de ne pas la nommer.

Rodolphe, pensant qu'il s'agissait peut-être de Germain, dit à Louise : — Si vous voulez parler de François Germain... soyez tranquille, son secret sera bien gardé par votre père et par moi.

Louise regarda Rodolphe avec surprise.

— Vous le connaissez ? dit-elle.

— Comment ! ce bon, cet excellent jeune homme qui a demeuré ici pendant trois mois était employé chez le notaire quan tu y es entrée ? dit Morel. La première fois que tu l'as vu ici, tu as eu l'air de ne pas le connaître ?...

— Cela était convenu entre nous, mon père ; il avait de graves raisons pour cacher qu'il travaillait chez M. Ferrand. C'est moi qui lui avais indiqué la chambre du quatrième qui était à louer ici, sachant qu'il serait pour nous un bon voisin...

— Mais, reprit Rodolphe, qui a donc placé votre fille chez le notaire ?

— Lors de la maladie de ma femme, j'avais dit à madame Burette, la prêteuse sur gages, qui loge ici, que Louise voulait entrer en maison pour nous aider. Madame Burette connaissait la femme de charge du notaire ; elle m'a donné pour elle une lettre où elle lui recommandait Louise comme un excellent sujet. Maudite... maudite soit cette lettre !... elle est la cause de tous nos malheurs... Enfin, monsieur, voilà comment ma fille est entrée chez le notaire.

— Quoique je sois instruit de quelques-uns des faits qui ont causé la haine de M. Ferrand contre votre père, dit Rodolphe à Louise, je vous prie, racontez-moi en peu de mots ce qui s'est passé entre vous et le notaire depuis votre *entrée à son service...* Cela pourra servir à vous défendre.

— Pendant les premiers temps de mon séjour chez M. Ferrand, reprit Louise, je n'ai pas eu à me plaindre de lui. J'avais beaucoup de travail, la femme de charge me rudoyait souvent, la maison était triste, mais j'endurais tout avec patience: le service est le service ; ailleurs j'aurais eu d'autres désagréments. M. Ferrand avait une figure sévère, il allait à la messe, il *recevait souvent des prêtres* ; je ne me défiais pas de lui. Dans les commencements, il me regardait à peine ; il me parlait très-durement, surtout en présence des étrangers. Excepté le portier, qui logeait sur la rue, dans le corps de logis où est l'étude, j'étais seule de domestique avec madame Séraphin, la femme de charge. Le pavillon que nous occupions était une grande masure isolée, entre la cour et le jardin. Ma chambre était tout en haut. Bien souvent j'avais peur, restant le soir toujours, seule, ou dans la cuisine, qui est souterraine, ou dans ma chambre. La nuit, il me semblait quelquefois entendre des bruits sourds et extraordinaires à l'étage au-dessous de moi, que personne n'habitait et où seulement M. Germain venait souvent travailler dans le jour ; deux des fenêtres de cet étage étaient murées, et une des portes, très épaisse, était renforcée de lames de fer. La femme de charge m'a dit que dans cet endroit se trouvait la caisse de M. Ferrand.

Un jour, j'avais veillé très tard pour finir des raccommodages pressés ; j'allais pour me coucher, lorsque j'entendis marcher doucement dans le petit corridor au bout duquel était ma chambre ; on s'arrêta *à ma porte* ; d'abord je supposai que c'était la femme de charge : mais, comme on n'entrait pas, cela me fit peur; je n'osais bouger, j'écoutais, on ne remuait pas, j'étais pourtant sûre qu'il y avait quelqu'un derrière ma porte : je demandai par deux fois qui était là .. on ne me répondit rien. De plus en plus effrayée, je poussai ma commode contre la porte, qui n'avait ni verrou ni serrure. J'écoutai toujours, rien ne bougea ; au bout d'une demi-heure, qui me parut bien longue, je me jetai sur mon lit ; la nuit se passa tranquillement. Le lendemain, je demandai à la femme de charge la permission de faire mettre un verrou à ma chambre, qui n'avait pas de serrure, lui racontant ma peur de la nuit ; elle me répondit que j'avais rêvé, qu'il fallait d'ailleurs m'adresser à M. Ferrand pour ce verrou. A ma demande, il haussa les épaules, me dit que j'étais folle; je n'osai plus en parler.

(A Suivre).